

# METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 20 Février 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 21

Affichage du compte rendu intégral

en date du 4 Mars 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 du mois de Février à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

### N°2019-004

Attribution d'une subvention à l'Association « Volonté Initiative Engagement (VIE) au Féminin » au titre de l'exercice 2019

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Robert **OLIVE**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**

Excusés avec pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à Mme Régine **PERACCHIA**

Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

Mme Béatrice **GIOVANELLI** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**

M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**

M. Jean-Pierre **MUTERO** - Pouvoir donné à Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**

Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Excusés sans pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'Association Volonté Initiative Engagement (VIE) au Féminin a été créée à Port-de-Bouc en 2001 afin de développer la citoyenneté des femmes et d'agir pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Par la tenue de permanences, l'organisation d'expositions, de ciné-débats, de moments conviviaux et de temps forts autour des journées mondiales du 8 mars et du 25 novembre, l'association sensibilise, informe et agit pour les droits des femmes et contre les violences qui leur sont faites.

Cette activité s'inscrit dans la compétence Politique de la Ville du Conseil de Territoire du Pays de Martigues au titre du Plan de Lutte Intercommunal contre les Discriminations. L'action de l'association VIE au Féminin participe de la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil de Territoire avec l'adoption de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et de la mise en œuvre du Plan de lutte contre les discriminations dans son axe « égalité femmes-hommes ». L'association organise de multiples actions qui visent à promouvoir les droits des femmes, notamment à l'occasion des journées du 8 mars et du 25 novembre.

Pour l'année 2019, VIE au Féminin souhaite former ses bénévoles à l'accueil et à l'écoute active et bienveillante des femmes victimes de violences, afin de les orienter au mieux. En effet, l'association est souvent la première interlocutrice sollicitée. VIE au Féminin a mis en place un suivi collectif d'un MOOC (Massive Open Online Course – formation en ligne) sur les violences conjugales mais cela reste insuffisant et les bénévoles ont exprimé le choix d'être formés avec une formatrice ou un formateur d'un CIDFF ou de SOS Femmes. C'est pourquoi, VIE au Féminin sollicite une subvention de fonctionnement auprès du Conseil de territoire.

Il est précisé que les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° 2015-117 du 24 septembre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, par laquelle le territoire s'engage à développer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts.
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire,
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations,

##### **Oui le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Que l'action de l'Association VIE au Féminin contribue à la mise en œuvre d'engagements pris par le Territoire du Pays de Martigues en matière d'égalité Femmes-Hommes, de sensibilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, de lutte contre les discriminations,

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au titre de l'exercice 2019 à l'Association VIE au Féminin qui sera versée conformément au règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues – S/Pol E110 - Nature 65748 - Fonction 52.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

*Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE  
LE PRESIDENT,  
GABY CHARROUX**